

# Formation professionnelle

## Le cadre juridique des AI (nouveaux collaborateurs)

24 mars 2026 et 7 avril 2026 • E-learning

### EN PRATIQUE

Date : 24 mars et 7 avril 9h30-12h00

Modalité : E-Learning

Public : Nouveaux collaborateurs d'AI

Si une situation de handicap doit être prise en compte, veuillez nous l'indiquer.

Prérequis - Aucun

Évaluation des acquis : QCM et bilan pédagogique.

### TARIF FORMATION PAR PARTICIPANT

#### Abonné CHAMADE

- 1<sup>er</sup> participant salarié - 498€ TTC\*\*
- 2<sup>ème</sup> participant salarié - 298€ TTC\*\*

### INTERVENANT :

Christelle BUVAT / Sandrine PETIT

### PLACES DISPONIBLES

Nombre minimum : 8 participants\*

\*L'inscription doit mentionner tous les participants et non le nombre de postes. La facturation est réalisée par participant, même si les participants sont sur un même poste.

\*\*L'organisme de formation atteste d'être exonéré de TVA (Art. 261-4, 4, a CGI)

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques

Apports pratiques à partir des situations concrètes

Power point diffusé pendant la formation et remis aux participants



### INSCRIPTION EN LIGNE IMPÉRATIVE

<https://ai-expert.fr>

### RENSEIGNEMENTS

[christelle.buvat@chrysalid-experts.fr](mailto:christelle.buvat@chrysalid-experts.fr)

07.83.11.63.67

[sandrine.petit@chrysalid-experts.fr](mailto:sandrine.petit@chrysalid-experts.fr)

### OBJECTIFS

- Familiariser les nouveaux collaborateurs avec le cadre juridique spécifique des associations intermédiaires ;
- Comprendre le champ d'intervention des associations intermédiaires dans le secteur de l'IAE (insertion par l'activité économique)
- Connaître les obligations légales, réglementaires et administratives liées à l'activité des associations intermédiaires.

### PROGRAMME

1. Introduction
  - Les AI au sein de l'ESS (économie sociale et solidaire)
  - Les AI au sein de l'IAE (insertion par l'activité économique)
  - L'objet d'une AI : la mise à disposition de personnel (à différencier de la prestation de services, du contrat de mission et du mandat) ;
  - L'utilisateur et non le client comme co-contractant d'une AI ;
  - Les AI et la problématique commerciale : Comment l'éviter (les clients, la publicité, les contrats ...)
2. Le public d'une AI : Du candidat au PASS IAE au salarié en transition professionnelle
  - Les critères d'éligibilité à l'IAE
  - La durée de présence d'un salarié en transition professionnelle
  - L'allongement de la durée de présence d'un salarié en transition professionnelle
  - Le départ anticipé d'un salarié en transition professionnelle
  - Le CDDU, le CDDI, le CDII
  - La protection des données personnelles du public de l'AI
3. Les co-contractants d'une AI :
  - Les particuliers et leurs spécificités
  - Les professionnels
  - Les collectivités
4. Les outils de l'AI pour déployer l'activité
  - L'accueil : un poste déterminant
  - Les logiciels : Les utiliser correctement pour assurer la sécurité de l'AI
  - Le process minimum de la mise à disposition
  - Payer les salariés et facturer les utilisateurs : quels liens ?
  - Le point sur les « partenaires » obligés d'une AI : DDETS, DREETS, NOVA ....

### PLUS-VALUE

Une seconde session sera organisée pour répondre aux questions des participants et les rassurer sur leur compréhension de certains dispositifs. Entre les 2 sessions, le participant peut obtenir des réponses à toutes les interrogations qu'il se pose. Les questions seront consignées dans un document remis à chaque participant.